

» INFOS DE L'AILLANTAIS

JUIN 2023

9, rue des Perrières
Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON
Tél. 03 86 63 56 63
contact@ccaillantais.fr | <http://www.ccaillantais.fr/>



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté Communes de l'Aillantais en Bourgogne

Par délibérations en date du 27 janvier 2022, la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne a prescrit plusieurs procédures d'évolution du PLUi :

- **une révision allégée n° 1** à objet unique visant à tenir compte des habitations existantes en secteur agricole dit protégé. Elle a pour but de permettre aux constructions existantes en Ap de bénéficier de possibilités de construction (extension, annexes...)
- **une révision allégée n° 2** à objet unique visant à étendre l'enveloppe constructible des zones urbaines identifiées, pour lesquelles les limites actuelles ne permettent pas aux habitations existantes de réaliser des projets d'extension ou d'annexes.
- **une modification n° 1** portant sur des aspects ponctuels du règlement, qui a pour objectif d'apporter de la souplesse dans son application.

Ces trois procédures sont menées conjointement, depuis 18 mois, et arrivent à échéance. Pour rappel, les procédures de révision allégée font l'objet **d'une concertation du public**, avec la mise à disposition de cahiers de concertation au siège de la Communauté de Communes, et au sein de chaque mairie.

Des réunions sont actuellement organisées sur le territoire. Les cahiers de concertation seront clôturés le 15 septembre 2023, pour apporter vos observations.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE l'Aillantais en Bourgogne
9, rue des Perrières - 89110 Montholon
Tél. 03 86 63 56 63
contact@ccaillantais.fr
<http://www.ccaillantais.fr/>

PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal

RÉUNIONS PUBLIQUES

Procédures de révision allégée n° 1 et n° 2
Procédure de modification n° 1

VENDREDI 23 JUIN 2023 À 19H00
À LA SALLE POLYVALENTE DU VAL D'OCRE
Saint-Aubin-Château-Neuf

MARDI 27 JUIN 2023 À 19H00
À LA SALLE DU CONSEIL DE MONTHOLON
au 2^e étage de la mairie d'Aillant-sur-Tholon

MERCREDI 28 JUIN 2023 À 19H00
À LA SALLE POLYVALENTE DE FLEURY-LA-VALLÉE

Trois réunions au plus proche de vous, pour vous informer !



Le SCoT en consultation

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un projet de territoire établi à l'échelle du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Auxerrois qui recouvre cinq communautés de communes : l'Auxerrois, l'Aillantais, le Migennois, le Chablisien et l'Armance et Serein.

Il s'agit de définir les grandes orientations du territoire sur les vingt ans à venir. Le SCoT repose sur un rapport de présentation comprenant un diagnostic territorial, un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

L'élaboration du SCoT a été prescrite fin 2015, et a été relancée en 2020.

2022 et 2023 ont été consacrées à la définition du Projet d'Aménagement Stratégique, puis à sa traduction règlementaire via l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs.

Le SCoT sera arrêté à l'automne, une réunion publique sera organisée au siège de la CCAB, le 18 septembre 2023, à 18h.

L'ensemble du document est consultable au siège de la CCAB, accompagné d'un registre d'observations, à votre disposition.



**Pôle d'équilibre territorial et rural
du Grand Auxerrois**

6 bis, place du Maréchal Leclerc
89000 Auxerre
03 86 72 43 00